

Mémoire sur les comités de l'ASSÉ

par le Comité recherche et réflexion

Rédigé par Julie Deschenaux, membre du Comité

**Présenté à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante
dans le cadre du Congrès d'orientation du 25 au 28 novembre 2005**

Le 24 novembre 2005

Le mémoire se divise en deux parties. La première identifie des problèmes flagrants suivis d'une brève analyse de la situation et d'une proposition simple qui pourrait peut-être améliorer l'état des choses. En deuxième partie, nous retrouvons une analyse plus globale des problèmes des comités et, par le fait même, des propositions de changements qui s'avèrent plus majeures.

1. Constat : Il y a un flagrant manque d'implication dans les structures de l'ASSÉ.

Or, même si la situation est pénible pour plusieurs comités, on peut remarquer que certains regorgent de candidatures à des moments précis de l'histoire de l'ASSÉ, par exemple le comité femmes. Serait-ce le résultat d'un effet boule de neige? Il est toujours plus intéressant de s'impliquer dans un comité qui est presque rempli question de ne pas avoir une charge de travail énorme. D'autres facteurs rentrent néanmoins en ligne de compte et peuvent expliquer la présence de plusieurs membres en même temps sur un comité, notamment l'absence de poste sur l'exécutif d'une déléguée aux affaires féministes (même chose pour le comité recherche et réflexion). Peut-être les membres posent-ils ainsi leur volonté d'assurer une présence au sein de l'ASSÉ de ces deux comités. Il n'est pas exclu qu'en augmentant le nombre de membres sur les comités de travail il y ait cet effet boule de neige étant donné que la charge de travail individuel diminue plus il y a de gens impliqués.

Proposition :

- Que soit changé l'Article 29 : *Composition des Statuts et Règlements* afin que les comités de travail soient composés non plus de trois (3) mais de cinq (5) membres.

2. Constat : L'Article 30 : Éligibilité des Statuts et règlements a été souvent bâclée lors de l'élection des membres des comités de travail. À l'étude des PVs des congrès, on se rend compte que la plupart des membres des comités de travail ont été élus par le Congrès, et non par le conseil inter-régional, et recommandés par les associations étudiantes locales, et non les conseils régionaux.

L'intention de vouloir regrouper les associations étudiantes du Québec en région est louable, même primordiale. Or, il est clair que les conseils régionaux ne peuvent avoir la prétention de recommander « à juste valeur » les individus qui démontrent un intérêt pour les comités de l'ASSÉ. D'une part, pour recommander quelqu'un ou quelqu'une il faut être en mesure de reconnaître son intérêt et ses compétences (prendre le terme dans un sens large), ce que les associations étudiantes locales peuvent beaucoup plus garantir que les conseils régionaux. En effet, est-ce que l'idée c'est de « forcer » les personnes intéressées à s'impliquer dans l'ASSÉ à également adhérer à toutes les structures de l'organisation? Par exemple, une personne pourrait être intéressée aux questions académiques mais ne pas avoir le temps de s'impliquer au conseil exécutif de son asso locale ou de l'ASSÉ. Le comité académique de l'ASSÉ devient ainsi très intéressant, en particulier si d'autres personnes y sont déjà et qu'elle n'est ainsi pas obligée d'aller dans les congrès ou conseils inter-régionaux (bien que ce soit recommandé, évidemment). Or, comment se faire recommander par son conseil régional si celui-ci ne nous connaît pas? Soit qu'on se dit qu'il *rubber stamp* les nominations et qu'on accepte cette situation ou alors qu'on force les personnes intéressées par les comités à s'impliquer au conseil régional (est-ce qu'on perd ainsi un potentiel de participation?), soit qu'on décide de changer cette structure pour que ce soit les associations étudiantes locales qui recommandent aux différentes instances leur nomination.

Propositions :

- Que soit changé l'article 29 : *Composition*: « Les comités de travail sont composés chacun de cinq (5) membres élu-e-s par le conseil exécutif, le conseil interrégional ou le Congrès. Qu'ils soient tout de même en définitive redevables au Congrès et que leurs nominations puissent en tout temps y être révoquées. »

- et que l'article 30 : *Éligibilité* se lise comme suit :

« Les candidats et les candidates devront être recommandé-e-s par leur association étudiante ou le comité de mobilisation. Ils et elles sont élu-e-s selon les modalités qui s'ensuivent selon chaque instance. » Par exemple, si la personne se fait recommander par le conseil exécutif : une proposition appuyée, adoptée à la majorité.

Une telle proposition fait **davantage de place aux comités de mobilisation**, ce qui a été dès le départ de l'ASSÉ une **priorité** (qui semble d'ailleurs se perdre avec le temps). Or, si elle est adoptée, il ne faudrait pas oublier de statuer à savoir si un comité de mobilisation non formel peut également recommander des candidats et candidates.

3. Proposition :

- Que la première phrase de l'article 31 : *Buts et fonctions* soit changé par :

« Les comités de travail servent à répartir les tâches dont les associations étudiantes locales ne peuvent s'acquitter; ils servent à comprendre la réalité nationale de l'éducation et les effets de ces politiques au local. Ainsi, les comités de travail permettent de mettre en commun les ressources afin de solidariser la communauté étudiante et de décharger les exécutifs locaux et national. »

Cette proposition se veut avant tout un changement de rhétorique. Bien sûr, elle risque de n'avoir aucune conséquence de façon pratique, mais décide néanmoins d'un changement de perspective du rôle des comités pour qu'ils soient plus inclusifs. Les comités de travail resteraient évidemment des lieux non décisionnels qui se doivent d'appliquer les mandats reçus.

4. Constat 1: Il est extrêmement difficile de se coordonner en tant que comité, en particulier lorsque les personnes ne se connaissent pas à l'avance et/ou que les membres d'un même comité ne sont pas dans la même ville. Il y a également un manque de coordination entre les divers comités de l'ASSÉ. On ne se cachera pas que, souvent, les comités ne remplissent tout simplement pas leur mandat, le comité Recherche et réflexion étant passé maître en la matière.

Constat 2 : L'exécutif national est peu alléchant pour les membres. Il n'est pas nécessaire de marteler que les tâches sont lourdes et que le travail à faire est immense et sans limite; tout le monde s'en rend bien compte. Mais moins il y a de membre à l'exécutif, plus le travail est chargé. Logique pure et simple, mais comment faire comprendre à tous et toutes que leur participation au national est primordiale? Non seulement la participation en région est très faible, et ça se comprend, Matane-Montréal c'est loin!, mais la participation des femmes aussi. Comment aller rejoindre cette population? Les mémoires sur les régions et du comité femmes sont à cet effet primordiaux.

Proposition :

- Afin de permettre une meilleure coordination des comités et une place grande participation dans les diverses instances;
- Afin que l'ampleur des tâches de l'équipe du comité exécutif puissent concrètement être mises en application;
- Afin que l'incommensurable tâche de quelques postes soit définie de façon réaliste;
- Que soient rajoutés des postes à l'exécutif :

- Responsable aux rapports sociaux internes :

Il et elle veille à ce que les principes de base de l'ASSÉ soient respectés au sein même de l'organisation. Il et elle s'occupe des plaintes/critiques/suggestions, travaille à les favoriser et surtout, à permettre une politique égalitaire et démocratique. Il et elle est en charge d'épauler le Comité Femmes et tout autre comité qui pourrait se créer et qui remettent en question les rapports sociaux.

- Responsable intersyndical :

Il et elle s'occupe particulièrement de la solidarité avec les mouvements sociaux. Il et elle forme donc des liens avec les syndicats et avec les différentes organisations communautaires afin de faire connaître la lutte pour le droit à l'éducation tout en créant des liens solidaires et en faisant reconnaître leurs revendications. Il et elle travaille en collaboration avec le Comité International.

- Responsable aux affaires gouvernementales :

Il et elle s'affaire à être à l'affût des politiques gouvernementales et des réformes. En plus de suivre l'actualité et de faire ressortir les enjeux, le ou la responsable aux affaires gouvernementales analyse les orientations des organisations nationales étudiantes et des ailes jeunesse. Il et elle travaille en collaboration avec le Comité Recherche et Réflexion pour l'exécution de ses mandats.

Pour l'instant, il faut tout de même arriver au constat que les assos préfèrent mettre leurs priorités sur l'interne qu'au niveau national. Ce raisonnement peut se comprendre : non seulement les étudiants et étudiantes peuvent être plus concerné-e-s par ce qui se passe *chez eux, chez elles*, mais on a toujours l'impression que l'ASSÉ est une grosse machine qui devrait nous fournir des ressources puisqu'on y cotise. Le « nous » en tant qu'asso locale et « vous, l'ASSÉ » est un exemple commun de ce détachement envers l'asso nationale. En ce sens, il est primordial de comprendre que l'ASSÉ est le reflet de ses membres impliqués et qu'il serait contraire à sa vision démocratique de fournir des *petits documents tous beaux, tous faits* par une permanence...la réalité étudiante ne s'apprend pas dans les livres et doit donc être expliquée par celles et ceux qui vivent cette condition étudiante. Or, il ne faut pas sombrer dans l'extrême non plus : l'ASSÉ se doit d'offrir des services à ses membres et surtout, de développer son analyse pour produire des documents. C'est la seule issue possible pour faire connaître sa vision de l'éducation. Mais c'est un cercle vicieux : moins de participation, moins de production d'analyse; moins de services, moins d'adhésion, moins de sentiment d'appartenance donc moins de participation! Ahhh!

First : Que chaque association étudiante comprenne que les restructurations internes et tous les problèmes vécus au quotidien dans une association étudiante sont le reflet des politiques, réformes, tangentes nationales. C'est spécifiquement en ce sens que l'ASSÉ a été créée. C'est spécifiquement afin qu'il y ait une solidarité, afin de partager des expériences communes, des expertises, des analyses, de la documentation et surtout, de **l'encouragement** à continuer devant l'ampleur de la tâche. **On se**

sent souvent seul-e, on ne l'est pas!

En ce sens, l'ASSÉ n'est pas et ne doit pas être le 390-0110, ni un bureau à Montréal. Il faut se dire que plus il y aura des analyses de l'éducation au Québec, plus ce sera facile de comprendre sa réalité au niveau local. Analyser le réseau de l'éducation, c'est avant tout partir des expériences concrètes de ce qui se vit à St-Jérôme, à Matane, à Amos, à Québec, à l'Université Laval, à l'Université de Montréal, etc. (Faudra-t-il rajouter cette phrase dans les *Statuts et règlements* pour qu'au niveau local on comprenne qu'être sur un comité au niveau national ça aide le local?). Plus on aura d'analyses et de documentations, plus ce sera facile d'expliquer aux étudiantes et aux étudiants ce qui se passe chez vous.

En plus de ces restructurations, il importe de faire une recherche plus globale des problématiques liées aux comités de l'ASSÉ et de réfléchir leur fonctionnement et leur structure en profondeur.

- Faible participation.
- Peu populaire lorsque les gens sont éloignés des grands centres.
- Même chez les associations étudiantes qui fonctionnent très bien à l'interne et qui réussissent à aller chercher beaucoup d'implication, l'ASSÉ reste peu invitante. Y aurait-il un problème de sentiment d'appartenance ou de représentation?
- Difficile coordination lorsque les membres d'un même comité ne sont pas dans la même région voire dans la même association étudiante.
- Les mandats ne sont souvent pas réalisés ou le résultat final laisse à désirer.
- Manque de collaboration des associations étudiantes locales lorsqu'il y a des demandes spécifiques pour connaître la réalité dans leur institution (par exemple, le comité recherche et réflexion, en 2003, avait voulu se pencher sur la question du harcèlement sexuel mais aucune association étudiante ne lui avait envoyé leur politique interne malgré leurs demandes).
- Imprécision quant au suivi des comités : pour l'instant, le conseil interrégional assure le suivi. Mais est-ce que les comités y ont réellement une place? Le CIR a-t-il réellement tous les pouvoirs et tout le temps nécessaires pour faire un bon suivi des comités? Puis, entre les instances, qui devraient s'assurer du bon fonctionnement des comités? Les délégué-e-s aux affaires académiques, bien sûr, prennent en charge le comité académique et pédagogique; même chose pour le comité information. Mais qu'advient-il des autres comités si ce n'est qu'ils sont à la charge d'une personne à l'exécutif national alors que ces personnes sont déjà surchargées?!
- ****Flou important quant aux résultats des comités qu'il importe de régler.****

Le rôle des argumentaires et des documents de travail produits reste encore nébuleux à l'ASSÉ. Les divers comités font des propositions qui sont adoptées ou rejetées dans les instances. Or, déjà, on

peut se questionner à savoir si ces propositions et tous les documents de travail sont présentés en AG. Facilement on peut répondre que non vu la lourdeur de ces documents, en particulier ceux du comité recherche et réflexion (probablement le comité qui a été le plus fonctionnel jusqu'à maintenant à travers l'histoire de l'ASSÉ). Les propositions représentent-elles donc réellement les positions de l'ASSÉ – et par extension celles des assemblées générales locales - ou ceux des individus impliqués dans les comités? Quant aux documents de travail eux-mêmes, leur rôle au sein de l'ASSÉ est encore plus obscur : ils servent de base de réflexion et permettent d'étayer un argumentaire, sont rattachés à l'ASSÉ parce que c'est elle qui les produit, mais ne sont pas nécessairement entérinés par le Congrès. Par un regard externe, il est clair que ces documents émanent de l'ASSÉ et font en ce sens partie intégrante de ses positions politiques. Or, s'ils ne sont pas entérinés par le Congrès, peut-on dire que ces positionnements idéologiques sont imposés par les individus des comités? Difficile question sur laquelle il faut se pencher pour parfaire la démocratisation de l'organisation.

Après ces nombreux constats, une suggestion de réforme plus majeure est ici proposée. Elle peut être en contradiction avec celles énoncées plus haut ou amalgamées d'une façon complémentaire.

1→ Qu'au lieu que des membres individuels provenant d'associations étudiantes locales soient élus : que les comités de travail (excluant donc le comité Journal et le comité Femmes) soient à tour de rôle assumés par les associations étudiantes locales; que la rotation s'effectue à tous les ans ou lorsque nécessaire (démission d'une associations étudiante d'un comité lorsque celle-ci ne se sent plus apte à assumer ses tâches, inter changements de comités entre deux associations, désaffiliation d'une association étudiante à l'ASSÉ ou affiliation, etc.). Que l'attribution de la coordination des comités aux associations permettent toujours qu'elles s'adjoignent de collaboratrices ou collaborateurs.

Effets escomptés de cette mesure :

- Augmentation de la participation interne
- Plus grand sentiment d'appartenance à l'ASSÉ : il ne s'agit plus d'être intégré individuellement au cercle de personnes impliquées, mais par association; l'ASSÉ se rapproche de la vision démocratique dont elle est issue voulant qu'elle soit l'agglomération des associations étudiantes locales
- Sentiment d'isolement restreint lorsqu'une personne veut s'impliquer
- Diminution de l'effet des régions
- Peu pallier quelque peu au flou concernant la production de matériels des comités. À tout le moins, on pourra dire que c'est *backé* par une asso locale même si ce n'est pas la panacée.
- Stopper la déresponsabilisation des assos locales concernant l'implication dans les comités de l'ASSÉ et l'ASSÉ en général. Ainsi, si aucune asso n'est en mesure de prendre la responsabilité d'un comité, il ne faudra pas s'attendre à lui donner des tâches. À tout le moins, il faudra prendre conscience que chaque tâche devra être assumée par le comité exécutif qui, soi-dit en passant, n'est pas là pour pallier au manque d'implication dans les comités

Une telle proposition peut questionner à savoir ce qui se passerait lorsqu'un même comité voudrait être assumé par plus d'une association étudiante. Hourra! Ce voudra dire que la participation à l'ASSÉ augmente!!! Sérieusement, il pourrait y avoir une formule de liste où chaque association étudiante nommerait en ordre décroissant les comités d'après les intérêts qu'ils y portent et dont l'attribution tiendrait compte. Il pourrait également y avoir un comité assumé par plus d'une association étudiante si le congrès dicte bien les orientations pour l'année. Par exemple, on pourrait très bien voir le comité académique assumé par une asso au collégial et une à l'université. Ou encore, pour le comité info, une asso pourrait assumer la propagande pour la manif étudiante et une autre concernant les manifs de solidarité avec les mouvements sociaux. De plus, il est clair qu'une association étudiante dont sa participation est faible¹ pourrait très bien ne pas prendre de tâche (donc de comité) durant l'année. Aucune prétention quant à l'efficacité de ce mode de fonctionnement est sous-jacent à cette proposition. Or, il vaut peut-être la peine qu'on réfléchisse à la question quand même. L'innovation, ça ne fait pas de mal à personne.

2→ Que des priorités soient établies dans les congrès pour chaque comité. Qu'à la fin du congrès (ou après le point Plan d'action) se tienne un point « Comité » où chaque comité se verra attribuer des tâches.

Cette proposition émane du constat que les CIR ne sont pas fonctionnels. Si une solution satisfaisante concernant les instances est trouvée, elle pourrait tomber de soi.

3→ Que le comité Journal s'affaire à la production d'articles qui pourraient être publiés dans les journaux étudiants locaux.

Les journaux étudiants des assos locales étant bien souvent beaucoup plus lus que l'Ultimatum, peut-être qu'il serait intéressant de prouver par la pratique que l'ASSÉ ce n'est pas une organisation bureaucratique externe mais bien une agglomération des assos locales. Pour favoriser le sentiment d'appartenance, il importe que l'ASSÉ soit davantage sur le terrain, à l'interne. Or, est-ce à l'exécutif d'assumer ce rôle comme présentement? Est-ce que les seules personnes qui *sont de l'ASSÉ* sont les membres exécutants et des comités? L'ASSÉ ne devrait-elle pas être une organisation dont les membres, à tout le moins les gens impliqués sur les campus, peuvent se revendiquer? Les militants et militantes ne devraient-ils et elles pas pouvoir afficher fièrement qu'ils et elles sont membres de l'ASSÉ? Au lieu de miser sur la page consacrée dans l'*Ultimatum* où les assos parlent de leur situation interne, peut-être vaudrait-il mieux miser sur l'explication de la situation externe, nationale en diffusant dans le journal étudiant de chaque campus. Il est vrai que cette situation ne peut s'appliquer à toutes les associations. Dans ce cas, on pourrait très bien produire un journal par session agrémenté d'*Ultimatum express* pour les mises à jour et amalgamé à des articles locaux.

¹ Mais attention, on a tendance à être défaitiste devant l'ampleur de la tâche qu'il y a à faire dans nos assos. Une faible participation ce n'est pas nécessairement ne pas remplir son exécutif. Une asso avec deux membres à l'exec peut avoir une participation élevée tout dépendant du contexte, en particulier si les comités à l'interne fonctionnent de soi.